

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 13 dhoulkaâda 1437 – 16 août 2016

159^{ème} année

N° 67

Sommaire

Lois

- Loi organique n° 2016-62 du 10 août 2016**, portant approbation d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) 2582
- Loi organique n° 2016-63 du 10 août 2016**, portant approbation d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale relatif à l'ouverture d'un bureau de l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale en Tunisie..... 2582
- Loi organique n° 2016-64 du 10 août 2016**, portant approbation d'un accord de siège entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence universitaire de la francophonie relatif à l'implantation de l'institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations ouvertes et à distance (IFIC) en Tunisie..... 2582
- Loi organique n° 2016-65 du 10 août 2016**, portant approbation d'un mémorandum d'entente en matière d'échange de deux lots de terrains entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat de Palestine..... 2583
- Loi organique n° 2016-66 du 10 août 2016**, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne au centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (centre Nord-Sud)..... 2583

Décrets et Arrêtés

Présidence de la République	
Attribution de l'ordre de la République	2584
Attribution d'indemnités et avantages accordés à un ministre.....	2584
Présidence du Gouvernement	
Nomination d'un directeur général	2584
Nomination d'un directeur.....	2584
Ministère de la Justice	
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	2584
Inscription sur la liste des médecins titulaires du certificat d'aptitude à l'évaluation du dommage corporel	2584
Inscription au tableau des notaires	2585
Cessation de fonctions d'un expert judiciaire	2585
Ministère de la Défense Nationale	
Maintien en activité dans le secteur public	2585
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'office des logements militaires.	2585
Ministère des Affaires Etrangères	
Décret gouvernemental n° 2016-967 du 3 août 2016 , portant conclusion d'un accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.....	2585
Décret gouvernemental n° 2016-968 du 3 août 2016 , portant conclusion de l'accord de coopération militaire financière et du protocole exécutif d'assistance financière entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Turquie	2586
Décret gouvernemental n° 2016-969 du 3 août 2016 , portant conclusion d'un programme d'action entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture pour les années 2016-2017.....	2586
Décret gouvernemental n° 2016-970 du 3 août 2016 , portant conclusion du protocole d'accord en matière de santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire	2587
Décret gouvernemental n° 2016-971 du 3 août 2016 , portant conclusion d'un accord de coopération technique dans le domaine de la construction et de l'urbanisme entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.....	2587
Décret gouvernemental n° 2016-972 du 3 août 2016 , portant conclusion de l'accord de coopération dans le domaine des affaires religieuses et Awkafs et du programme exécutif pour les années 2014-2017, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc	2587
Décret gouvernemental n° 2016-973 du 3 août 2016 , portant conclusion du mémorandum d'entente relatif à l'octroi d'un don qatari pour le soutien des projets de développement en Tunisie et son avenant, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar	2588
Maintien en activité dans le secteur public	2588
Ministère des Affaires Religieuses	
Nomination d'un directeur.....	2588
Ministère des Finances	
Nomination d'un directeur général	2589
Maintien en activité dans le secteur public	2589
Nomination d'un sous-directeur	2589
Nomination d'un mandataire spécial de l'Etat.....	2589
Nomination d'un membre à la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.....	2589

Ministère de la Santé	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général.....	2589
Maintien en activité dans le secteur public	2589
Cessation de fonctions d'un chargé de mission.....	2591
Arrêté du ministre de la santé du 4 août 2016, fixant les établissements sanitaires et les spécialités prioritaires dans le recrutement du corps médical hospitalo-sanitaire	2591
Arrêté du ministre de la santé du 11 août 2016, portant ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement de médecins spécialistes de la santé publique	2592
Nomination de chefs de service hospitaliers	2592
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis	2595
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital de pneumo- phtisiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana.....	2595
Nomination d'un membre au conseil d'administration du complexe sanitaire de Djebel Oust	2595
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital « Charles Nicolle » de Tunis.....	2595
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'institut national « Zouhaïer Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis	2595
Nomination d'un membre au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis	2596
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'hôpital « Razi » de la Manouba	2596
Nomination d'un membre au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits	2596
Nomination d'un membre et président au conseil d'administration de l'hôpital « Hedi Chaker » de Sfax	2596
Ministère des Affaires Sociales	
Maintien en activité dans le secteur public	2596
Nomination d'un directeur.....	2596
Nomination de sous-directeurs	2596
Nomination de chefs de service.....	2597
Ministère de la Fonction Publique, de la Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption	
Nomination de contrôleurs généraux d'Etat	2597
Nomination de contrôleurs généraux des dépenses publiques	2597
Nomination de contrôleurs généraux de la commande publique.....	2598
Nomination de contrôleurs généraux des services publiques	2598
Nomination de contrôleurs d'Etat en chef.....	2598
Nomination de contrôleurs en chef des dépenses publiques	2598
Nomination de contrôleurs en chef de la commande publique.....	2598
Nomination d'un contrôleur d'Etat.....	2598
Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et la Société Civile et des Droits de l'Homme	
Nomination d'un chargé de mission	2598
Nomination du chef du cabinet	2599
Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance	
Nomination d'un directeur.....	2599
Nomination d'un sous-directeur	2599
Ministère de l'Education	
Nomination d'un directeur général	2599
Maintien en activité dans le secteur public	2599
Nomination d'un directeur.....	2599
Nomination de sous-directeurs	2599
Nomination de chefs de service.....	2599
Cessation de fonctions d'un directeur	2600

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Décret gouvernemental n° 2016-1005 du 10 août 2016 , portant l'étendue des dispositions du décret n° 2007-2309 du 11 septembre 2007 et du décret n° 2013-3750 du 16 septembre 2013, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973, exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	2600
Décret gouvernemental n° 2016-1006 du 10 août 2016 , portant l'étendue des dispositions du décret n° 2013-3759 du 16 septembre 2013, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973, exerçant dans l'administration centrale et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	2602
Décret gouvernemental n° 2016-1007 du 10 août 2016 , modifiant le décret n° 2013-3198 du 7 août 2013, portant création d'une indemnité d'affectation au profit des professeurs du corps interdépartemental de langue anglaise et d'informatique et des professeurs de l'enseignement secondaire exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	2603
Maintien en activité dans le secteur public	2605
Cessation de fonctions d'un chargé de mission.....	2605
Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	
Fixation de la date d'effet du décret gouvernemental n° 2016-159 du 25 janvier 2016, portant nomination d'un administrateur en chef	2605
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	
Nomination d'un directeur général	2605
Maintien en activité dans le secteur public	2605
Ministère de l'Industrie	
Octroi d'une dérogation pour exercer dans le secteur public	2606
Arrêté du ministre de l'industrie du 12 août 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'inspection des affaires économiques du corps particulier des agents des affaires économiques	2606
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société cimenterie d'Oum EL Kelil	2606
Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Nomination de directeurs généraux	2606
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2607
Nomination de directeurs.....	2607
Nomination d'un sous-directeur	2608
Nomination de deux administrateurs au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre	2608
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société de promotion du Lac de Tunis	2608
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine	2608
Ministère du Transport	
Maintien en activité dans le secteur public	2608
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens	2608

Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la compagnie tunisienne de navigation.....	2609
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de la société du réseau ferroviaire rapide de Tunis	2609
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	
Nomination d'un directeur général	2609
Nomination d'un administrateur en chef.....	2609
Ministère du Commerce	
Maintien en activité dans le secteur public	2609
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	
Nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'office national de l'assainissement.....	2609
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de la banque nationale de Gènes	2609
Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique	
Nomination d'un membre au conseil d'entreprise de l'agence nationale de certification électronique.....	2609
Nomination de deux membres au conseil d'entreprise du centre national de l'informatique.....	2609
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination de directeurs	2610
Nomination de sous-directeurs	2611
Nomination de chefs de service.....	2611
Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	
Maintien en activité dans le secteur public	2612
Nomination d'un directeur.....	2612
Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général.....	2612
Maintien en activité dans le secteur public	2612
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	2613
Nomination de directeurs.....	2613
Nomination de sous-directeurs	2613
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi d'un chef de service.....	2614
Nomination de chefs de service.....	2614

Loi organique n° 2016-62 du 10 août 2016, portant approbation d'un accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord de coopération entre le gouvernement de la République Tunisienne et le centre international pour le développement politiques migratoires (ICMPD), annexé à la présente loi organique, signé à Vienne le 10 juin 2015.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi organique de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Président de la République
Mohamed Béji Caïd Essebsi

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 juillet 2016.

Loi organique n° 2016-63 du 10 août 2016, portant approbation d'un accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale relatif à l'ouverture d'un bureau de l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale en Tunisie (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 juillet 2016.

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord annexé à la présente loi organique conclu à Tunis, le 3 mai 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale relatif à l'ouverture d'un bureau de l'institut international pour la démocratie et l'assistance électorale en Tunisie.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi organique de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Président de la République
Mohamed Béji Caïd Essebsi

Loi organique n° 2016-64 du 10 août 2016, portant approbation d'un accord de siège entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence universitaire de la francophonie relatif à l'implantation de l'institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations ouvertes et à distance (IFIC) en Tunisie (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, l'accord de siège entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence universitaire de la francophonie relatif à l'implantation de l'institut de la francophonie pour l'ingénierie de la connaissance et des formations ouvertes et à distance (IFIC) en Tunisie, conclu à Tunis le 20 octobre 2011, annexé à la présente loi organique.

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 juillet 2016.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi organique de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Président de la République
Mohamed Béji Caïd Essebsi

Loi organique n° 2016-65 du 10 août 2016, portant approbation d'un mémorandum d'entente en matière d'échange de deux lots de terrains entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat de Palestine (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvé, le mémorandum d'entente en matière d'échange de deux lots de terrains, annexé à la présente loi organique, conclu à Tunis le 11 janvier 2013, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat de Palestine.

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 juillet 2016.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi organique de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Président de la République
Mohamed Béji Caïd Essebsi

Loi organique n° 2016-66 du 10 août 2016, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne au centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (centre Nord-Sud) (1).

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi organique dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvée, l'adhésion de la République Tunisienne au centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (centre Nord-Sud), adoptée par le comité des ministres du conseil de l'Europe en vertu de la résolution (89) 14 en date du 16 novembre 1989.

La présente loi organique sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi organique de l'Etat.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Président de la République
Mohamed Béji Caïd Essebsi

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 27 juillet 2016.

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par décret Présidentiel n° 2016-96 du 13 août 2016.

L'ordre de la République est attribué, à compter du 13 août 2016, à Mesdames citées ci-après :

Commandeur :

- Madame Souhayr Belhassen,
- Madame Sophie Bessis.

Officier :

- Madame Dorra Bouchoucha,
- Madame Olfa Terras Rambourg,
- Madame Myriam Belkadhi,
- Madame Amel Grami.

Chevalier :

- Madame Leila Bouzid,
- Madame Latifa Brour Ammar,
- Madame Khadija Ben Mansour Saâdallah,
- Madame Amel Rabhi,
- Madame Zina Kaabi,
- Madame Salha Bouri Achour.

Par décret Présidentiel n° 2016-97 du 15 août 2016.

Monsieur Mohamed Selim Azzabi, bénéficie dans sa position de directeur du cabinet Présidentiel, des indemnités et avantages accordés à un ministre prévus par le décret du 12 février 1992 et par le paragraphe premier de l'article 4 du décret du 30 mai 2000 .

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2016-964 du 11 août 2016.

Monsieur Dhafer Néji, inspecteur de l'éducation sociale est chargé des fonctions de directeur général du centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations.

Par arrêté du ministre auprès du chef du gouvernement chargé du secrétariat général du gouvernement du 11 août 2016.

Monsieur Mohamed Amine Achour, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret gouvernemental n° 2016-965 du 4 août 2016.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Faïçal Ajina, magistrat de troisième grade en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 20 mai 2016.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont inscrits sur la liste des médecins titulaires du certificat d'aptitude à l'évaluation du dommage corporel :

Circonscription de la cour d'appel de Tunis

Tribunal de première instance de Tunis

- Ridha Mrisa : hôpital militaire principal de Tunis,
- Dorra Zeghal : centre de maternité et de néonatalogie de Tunis,
- Montasser Cheour : 53 Rue Sakiet Sidi Youssef Bardo,
- Leila Cheikhrouhou : hôpital Charles Nicolle de Tunis,
- Mohamed Slim Abdelmoula : service de pédiatrie hôpital La Rabta de Tunis,
- Ramzi Noura : hôpital Charles Nicolle de Tunis.

Tribunal de première instance de l'Ariana

- Slim Jarbouï : hôpital Mahmoud Matri Ariana.

Circonscription de la cour d'appel de Sfax

Tribunal de première instance de Sfax

- Abdelmoneem Yahia : hôpital universitaire Habib Bourguiba de Sfax,
- Imed Gargouri : hôpital universitaire Hédi Chéker de Sfax,

- Mohamed Amine Mesrati : Avenue Hédi Chaker route de Sfax La Chebba Sfax,
- Karama Regaieg : Rue Omar Ibn El Khattab Sakiyet Ezziyet km 8.5 Sfax.

Circonscription de la cour d'appel de Gabès

Tribunal de première instance de Gabès

- Samia Hafi : hôpital régional de Gabès.

Circonscription de la cour d'appel de Gafsa

Tribunal de première instance de Gafsa

- Abderrahim Hmidi : hôpital régional de Gafsa.

Est inscrite sur la liste des médecins légistes :

Circonscription de la cour d'appel de Tunis

Tribunal de première instance de Tunis

- Olfa Békir : hôpital Charles Nicolle de Tunis.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Monsieur Béchir El Mérkhi est inscrit au tableau des notaires conformément à l'article 8 de la loi n° 94-60 du 23 mai 1994, relative à l'organisation de la profession des notaires et est nommé à Tataouine circonscription du tribunal de première instance dudit lieu, à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Monsieur Abdellatif Ben Youssef, expert judiciaire en matière d'assurance à Tunis circonscription du tribunal de la cour d'appel dudit lieu est, sur sa demande, déchargé définitivement de ses fonctions, à compter de la date de la publication du présent arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret gouvernemental n° 2016-966 du 4 août 2016.

Monsieur Badr Ghorbel, maître assistant de l'enseignement supérieur militaire, est maintenu en activité dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 3 août 2016.

Monsieur Mohamed Benbrik est nommé membre représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'entreprise de l'office des logements militaires, et ce, en remplacement de Monsieur Mondher Kharrat.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret gouvernemental n° 2016-967 du 3 août 2016, portant conclusion d'un accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu l'accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine, signé à Tunis le 13 mai 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu l'accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Tunis le 13 mai 2016.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

*Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères*

Khemaies Jhinaoui

Décret gouvernemental n° 2016-968 du 3 août 2016, portant conclusion de l'accord de coopération militaire financière et du protocole exécutif d'assistance financière entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Turquie.

Le chef du gouvernement,
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
Vu la constitution et notamment son article 92,
Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu l'accord de coopération militaire financière et du protocole exécutif d'assistance financière entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Turquie, signés à Ankara le 30 décembre 2015,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont conclus l'accord de coopération militaire financière et du protocole exécutif d'assistance financière entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Turquie, annexés au présent décret gouvernemental, signés à Ankara le 30 décembre 2015.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Décret gouvernemental n° 2016-969 du 3 août 2016, portant conclusion d'un programme d'action entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture pour les années 2016-2017.

Le chef du gouvernement,
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
Vu la constitution et notamment son article 92,
Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le programme d'action entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture pour les années 2016-2017, conclu à Tunis le 17 juin 2015,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu le programme d'action entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture pour les années 2016-2017, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Tunis le 17 juin 2015.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Décret gouvernemental n° 2016-970 du 3 août 2016, portant conclusion du protocole d'accord en matière de santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Le chef du gouvernement,
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
Vu la constitution et notamment son article 92,
Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le protocole d'accord en matière de santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, signé à Abidjan, le 26 avril 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu le protocole d'accord en matière de santé entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Abidjan le 26 avril 2016.

Art.2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Décret gouvernemental n° 2016-971 du 3 août 2016, portant conclusion d'un accord de coopération technique dans le domaine de la construction et de l'urbanisme entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Le chef du gouvernement,
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
Vu la constitution et notamment son article 92,
Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu l'accord de coopération technique dans le domaine de la construction et de l'urbanisme entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, signé à Abidjan, le 26 avril 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu l'accord de coopération technique dans le domaine de la construction et de l'urbanisme entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Abidjan le 26 avril 2016.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Décret gouvernemental n° 2016-972 du 3 août 2016, portant conclusion de l'accord de coopération dans le domaine des affaires religieuses et Awkafs et du programme exécutif pour les années 2014-2017, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc.

Le chef du gouvernement,
Sur proposition du ministre des affaires étrangères,
Vu la constitution et notamment son article 92,
Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu l'accord de coopération dans le domaine des affaires religieuses et Awkafs et le programme exécutif pour les années 2014-2017, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc, signés à Tunis le 30 mai 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont conclus l'accord de coopération dans le domaine des affaires religieuses et Awkafs et le programme exécutif pour les années 2014-2017, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume du Maroc, annexés au présent décret gouvernemental, signés à Tunis le 30 mai 2014.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Décret gouvernemental n° 2016-973 du 3 août 2016, portant conclusion du mémorandum d'entente relatif à l'octroi d'un don qatari pour le soutien des projets de développement en Tunisie et son avenant, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu le mémorandum d'entente relatif à l'octroi d'un don qatari pour le soutien des projets de développement en Tunisie, signé à Tunis le 11 octobre 2013 et son avenant signé à Tunis le 15 janvier 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont conclus le mémorandum d'entente relatif à l'octroi d'un don qatari pour le soutien des projets de développement en Tunisie, signé à Tunis le 11 octobre 2013 et son avenant signé à Tunis le 15 janvier 2015, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat du Qatar et annexés au présent décret gouvernemental.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères
Khemaies Jhinaoui

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Par décret gouvernemental n° 2016-974 du 4 août 2016.

Monsieur Raouf Chatti, ministre plénipotentiaire hors classe, est maintenu en activité dans le secteur public pour une nouvelle période d'une année, à compter du 1^{er} août 2016.

MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES

Par arrêté du ministre des affaires religieuses du 16 août 2016.

Monsieur Kamel Kabaou, inspecteur central des services financiers, est chargé des fonctions de directeur des affaires financières, à la direction générale des services communs au ministère des affaires religieuses.

Par décret gouvernemental n° 2016-975 du 4 août 2016.

Monsieur Moez Daldoul, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de l'unité des services communs, de la formation et de la coopération internationale à la direction générale des impôts au ministère des finances.

En application des dispositions du paragraphe six de l'article 19 (nouveau) du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2016-976 du 4 août 2016.

Monsieur Ferjani Doghmen, inspecteur général des services financiers à la cellule de la conjoncture économique, des études et du suivi des réformes financières au ministère des finances, est maintenu en activité pour une période de six mois, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Par arrêté du ministre des finances du 29 juillet 2016.

Monsieur Mostapha Bougaress, inspecteur en chef des services financiers, est chargé des fonctions d'un mandataire chargé de division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics, à la trésorerie régionale des finances de Médenine au ministère des finances.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du chef du gouvernement du 15 juillet 2016.

Monsieur Mohamed Sadok Hosni est chargé des fonctions de mandataire spécial de l'Etat aux assemblées générales de la banque nationale agricole.

Par arrêté du ministre des finances du 3 août 2016.

Monsieur Khaled Dridi est nommé membre représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire à la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Par décret gouvernemental n° 2016-977 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Helmi Djebali, administrateur général de la santé publique, chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de la santé.

Par décret gouvernemental n° 2016-978 du 4 août 2016.

Monsieur Slaheddine El Marrakchi, médecin spécialiste major de la santé publique au groupement de santé de base de Sfax, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans, à compter du 1^{er} août 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-979 du 4 août 2016.

Monsieur Abdelaziz Khemakhem, inspecteur général de la santé publique à la direction générale de la santé, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période de six mois, à compter du 1^{er} février 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-980 du 4 août 2016.

Le docteur Mohamed Habib Djaiet, médecin dentiste principal de la santé publique détaché auprès du ministère de l'intérieur, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-981 du 4 août 2016.

Le docteur Samir Bouaouina, médecin major de la santé publique au groupement de santé de base de Nabeul, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} mai 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-982 du 4 août 2016.

Madame Leila Belaam épouse Mosrati, médecin principal de la santé publique au groupement de santé de base de Tunis Sud, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une année, à compter du 1^{er} mai 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-983 du 4 août 2016.

Le docteur Monia Amel Ouni épouse Ben Hmida, médecin major de la santé publique au groupement de santé de base de Tunis Sud, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} août 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-984 du 4 août 2016.

Le docteur Zouhaeir Zaouibi, médecin de la santé publique au groupement de santé de base de Sousse, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-985 du 4 août 2016.

Le docteur Sondes Masmoudi, médecin de la santé publique au groupement de santé de base de Sfax, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} août 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-986 du 4 août 2016.

Monsieur Mohamed Cherif Chebbi, médecin spécialiste de la santé publique au groupement de santé de base de Ben Arous, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-987 du 4 août 2016.

Madame Amel Zghal, pharmacien spécialiste major de la santé publique et chef de service du laboratoire de la biologie médicale à l'hôpital "Razi" de la Manouba, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-988 du 4 août 2016.

Madame Monia Aloui, pharmacien spécialiste major de la santé publique et chef de service du laboratoire à l'hôpital régional de Ben Arous, est maintenue en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} juin 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-989 du 4 août 2016.

Monsieur Rached Laabidi, pharmacien spécialiste major de la santé publique et chef de service du laboratoire à l'hôpital régional " Habib Bougatfa " de Bizerte, est maintenu en activité après l'âge de 60 ans pour une période d'une année, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-990 du 4 août 2016.

Monsieur Taieb Kadhi, professeur principal de l'enseignement paramédical, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter de 1^{er} octobre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-991 du 4 août 2016.

Madame Radhia Khayet, technicien supérieur major principal de la santé publique, est maintenue en activité pour une période d'une année, à compter de 1^{er} septembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-992 du 4 août 2016.

Monsieur Moncef Aouinti, technicien supérieur major de la santé publique, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter de 1^{er} juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-993 du 4 août 2016.

Monsieur Ahmed Brahim, technicien supérieur major de la santé publique, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter de 1^{er} septembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-994 du 4 août 2016.

Madame Amel Dridi, technicien supérieur major de la santé publique, est maintenue en activité pour une période de six mois, à compter de 1^{er} janvier 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-995 du 4 août 2016.

Monsieur Ridha Tourki, technicien supérieur major de la santé publique, est maintenu en activité pour une période de six mois, à compter de 1^{er} décembre 2015.

Par décret gouvernemental n° 2016-996 du 4 août 2016.

Madame Jmii Mounira Ben Abdallah, technicien supérieur major de la santé publique, est maintenue en activité pour une période de six mois, à compter de 1^{er} février 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-997 du 4 août 2016.

Madame Houria Bouzidi, infirmier de la santé publique, est maintenue en activité pour une période d'une année, à compter de 1^{er} août 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-998 du 4 août 2016.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Jawher Keskes, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Arrêté du ministre de la santé du 4 août 2016, fixant les établissements sanitaires et les spécialités prioritaires dans le recrutement du corps médical hospitalo-sanitaire.

Le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008, fixant le statut particulier du corps médical hospitalo-sanitaire et notamment ses articles 16 et 20,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1^{er} mars 1995, fixant les régions sanitaires prioritaires pour l'octroi de certains avantages au profit de certains corps particuliers du ministère de la santé publique y exerçant dans certaines spécialités, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 26 février 2005, l'arrêté du 17 mars 2007, l'arrêté du 8 août 2011 et l'arrêté du 17 mai 2012.

Arrête :

Article premier - Les médecins de la santé publique et les médecins temporaires de la santé publique sont recrutés dans l'un des établissements sanitaires suivants :

- tous les établissements sanitaires des gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef, Zaghouan, Siliana, Kasserine, Gafsa, Gabès, Tozeur, Kébili, Tataouine, Médenine et de Sidi Bouzid,
- l'hôpital régional de Menzel Témime,
- * Les hôpitaux de circonscription :
- du gouvernorat de Kairouan,
- de Sedjnen du gouvernorat de Bizerte,
- de Hbira, Essouassi et Aouled Chamekh du gouvernorat de Mahdia,
- d'Elhaouaria et Klibia du gouvernorat de Nabeul,
- de Bir Ali Ben Khelifa et Skhira du gouvernorat de Sfax.

Art. 2 - Les médecins spécialistes de la santé publique et les médecins spécialistes temporaires de la santé publique sont recrutés dans :

- les hôpitaux régionaux et de circonscriptions dans tous les gouvernorats,
- les groupements de santé de base des gouvernorats suivants :
- * Sfax,
- * Mahdia,
- * Kairouan,
- * Sousse,
- * Ben Arous.

* Les établissements sanitaires à caractère universitaire pour les spécialités suivantes : toutes les spécialités chirurgicales, anesthésie - réanimation, réanimation médicale, cardiologie, imagerie médicale, médecine d'urgence, gynécologie-obstétrique, pédiatrie, chirurgie orthopédique et traumatologique, biologie et disciplines fondamentales, anatomie et cytologie pathologique.

- Les services créés au sein des hôpitaux régionaux à caractère universitaire ou les centres intermédiaires.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et reste en vigueur pendant une année, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Tunis, le 4 août 2016.

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté du ministre de la santé du 11 août 2016, portant ouverture d'un concours sur titres et travaux pour le recrutement de médecins spécialistes de la santé publique.

Le ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008, portant statut particulier du corps médical hospitalo-sanitaire,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique du 29 juillet 2009, fixant les conditions de participation et d'admission au concours sur titres et travaux pour le recrutement de médecins spécialistes de la santé publique.

Arrête :

Article premier - Un concours sur titres et travaux est ouvert au ministère de la santé, le 22 septembre 2016 et jours suivants, pour le recrutement de 180 médecins spécialistes de la santé publique,

conformément aux dispositions du décret n° 2008-3449 du 10 novembre 2008 et celles de l'arrêté du 29 juillet 2009 susvisés.

Art. 2 - La clôture du registre d'inscription des candidatures est fixée au lundi 22 août 2016.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 11 août 2016.

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Par arrêté du ministre de la santé du 16 août 2016.

Le docteur Jawaher Masmoudi épouse Soussi, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est chargée des fonctions de chef de service de psychiatrie "A" à l'hôpital « Hédi Chaker » de Sfax.

Par arrêté du ministre de la santé du 16 août 2016.

Les médecins hospitalo-universitaires et les médecins des hôpitaux dont les noms suivent, sont reconduits dans les fonctions de chefs de services hospitaliers, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

	Nom et prénom	Grade	Affectation	Service	Référence	Date d'effet
1	Ahmed Bouakez	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Jendouba	Cardiologie	Décret n° 2009-1238 du 22/4/2009	22-4-2014
2	Amel Omezzine épouse Letaief	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Farhat Hached " de Sousse	Médecine interne et maladies infectieuses	Décret n° 2009-1498 du 18/5/2009	18-5-2014
3	Fethi Zhioua	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Aziza Othmana de Tunis	Gynécologie-obstétrique	Décret n° 2009-3404 du 9/11/2009	9-11-2014
4	Soudani Margheli	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Taher Sfar de Mahdia	Aide médicale urgente	Décret n° 2010-137 du 1/2/2010	1-2-2015
5	Ahlem Amouri épouse Jardak	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Institut Pasteur de Tunis	Laboratoire d'histologie et de cytogénétique	Décret n° 2010-138 du 1/2/2010	1-2-2015
6	Lamia Boughammoura épouse Ben Ali	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Farhat Hached " de Sousse	Pédiatrie	Décret n° 2010-139 du 1/2/2010	1-2-2015
7	Amine Faouzi Slim	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Charles Nicolle" de Tunis	Microbiologie	Décret n° 2010-140 du 1/2/2010	1-2-2015

	Nom et prénom	Grade	Affectation	Service	Référence	Date d'effet
8	Maher Chtourou	Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Thameur de Tunis	Chirurgie urologique	Décret n° 2010-141 du 1/2/2010	1-2-2015
9	Yassine Nouria	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital la Rabta de Tunis	Chirurgie urologique	Décret n° 2010-142 du 1/2/2010	1-2-2015
10	Abdelmajid Ben H'mida	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Charles Nicolle" de Tunis	Médecine préventive et communautaire	Décret n° 2010-216 du 9/2/2010	9-2-2015
11	Rym Ghachem épouse Attia	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Razi de la Manouba	Consultation externe et urgence psychiatrie	Décret n° 2010-289 du 15/2/2010	15-2-2015
12	Jamel Hamadi	Médecin des hôpitaux	Hôpital régional de Kasserine	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Décret n° 2010-494 du 17/3/2010	17-3-2015
13	Bechir Louzir	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Mongi Slim la Marsa	Pneumologie	Décret n° 2010-785 du 20/4/2010	20-4-2015
14	Sonia Oueslati épouse Mahmoudi	Médecin des hôpitaux	Hôpital régional Mohamed Bourguiba du Kef	Ophtalmologie	Décret n° 2010-861 du 26/4/2010	26-4-2015
15	Kamel Gloulou	Médecin des hôpitaux	Hôpital régional de Jendouba	Gastro-entérologie	Décret n° 2010-864 du 26/4/2010	26-4-2015
16	Abdelatif Jouini	Médecin des hôpitaux	Hôpital régional de Jendouba	Oto-rhino-laryngologie	Décret n° 2010-865 du 26/4/2010	26-4-2015
17	Fethi Guemira	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Institut Salah Azeiz de Tunis	Laboratoire de biochimie	Décret n° 2010-873 du 26/4/2010	26-4-2015
18	Houcine Saidi	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Jendouba	Médecine	Décret n° 2010-874 du 27/4/2010	27-4-2015
19	Mohamed Habib Daghfous	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Thameur de Tunis	Imagerie médicale	Décret n° 2010-972 du 4/5/2010	4-5-2015
20	Moncef Khalfaoui	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Menzel Bourguiba	Médecine	Décret n° 2010-974 du 4/5/2010	4-5-2015
21	Mohamed Mounir Labbane	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Menzel Bourguiba	Gastro-entérologie	Décret n° 2010-975 du 4/5/2010	4-5-2015
22	Hedi Rezigua	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Centre de maternité et de néonatalogie de Tunis	Gynécologie-obstétrique "B"	Décret n° 2010-1029 du 10/5/2010	10-5-2015
23	Ibtissem Bellagha	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Béchir Hamza D'enfants de Tunis	Imagerie médicale	Décret n° 2010-1030 du 10/5/2010	10-5-2015
24	Zouheir Jerbi	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Thameur de Tunis	Médecine d'urgences	Décret n° 2010-1031 du 10/5/2010	10-5-2015
25	Sami Guermazi	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Charles Nicolle" de Tunis	Laboratoire d'hématologie et banque du sang	Décret n° 2010-1034 du 10/5/2010	10-5-2015
26	Moncef Hamdoun	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Charles Nicolle" de Tunis	Médecine légale	Décret n° 2010-1035 du 10/5/2010	10-5-2015
27	Adouani Ali	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Charles Nicolle" de Tunis	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	Décret n° 2010-1037 du 10/5/2010	10-5-2015

	Nom et prénom	Grade	Affectation	Service	Référence	Date d'effet
28	Hafedh Jemal	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Institut national "Mongi Ben Hmida" de neurologie de Tunis	Chirurgie neurologique	Décret n° 2010-1081 du 17/5/2010	17-5-2015
29	Mohamed Kouni Chahed	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Aberhman Mami" de L'Ariana	Epidémiologie et statistiques	Décret n° 2010-1179 du 24/5/2010	24-5-2015
30	Zeineb El Ayadhi épouse Oueslati	Maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital régional de Menzel Bourguiba	Oto-rhino-laryngologie	Décret n° 2010-1180 du 24/5/2010	24-5-2015
31	Echraf Chadli épouse Debbich	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Thameur de Tunis	Anatomie et cytologie pathologique	Décret n° 2010-1182 du 24/5/2010	24-5-2015
32	Nejib Mrizak	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Farhat Hached" de Sousse	Médecine de travail	Décret n° 2010-1293 du 31/5/2010	31-5-2015
33	Rafaa Ben Emna épouse Nourira	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Farhat Hached" de Sousse	Dermatologie	Décret n° 2010-1294 du 31/5/2010	31-5-2015
34	Mohamed Abdelmoula	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Bourguiba de Sfax	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	Décret n° 2010-1297 du 31/5/2010	31-5-2015
35	Samir Maatoug	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Habib Bourguiba de Sfax	Médecine légale	Décret n° 2010-1298 du 31/5/2010	31-5-2015
36	Mohamed Besbes	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Aberhman Mami" de L'Ariana	Réanimation respiratoire	Décret n° 2010-1299 du 31/5/2010	31-5-2015
37	Agnes Kesraoui épouse Hamzaoui	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Aberhman Mami" de L'Ariana	Pneumologie "B"	Décret n° 2010-1300 du 31/5/2010	31-5-2015
38	Hassen Bannour	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Béja	Gynécologie-obstétrique	Décret n° 2010-1438 du 15/6/2010	15-6-2015
39	Ali Ben Khalfalah	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital régional de Menzel Bourguiba	Cardiologie	Décret n° 2010-1439 du 14/6/2010	14-6-2015
40	Moncef Khairallah	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Fattouma Bourguiba" de Monastir	Ophthalmologie	Décret n° 2010-1444 du 14/6/2010	14-6-2015
41	Mohamed Habib Houmen	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital la Rabta de Tunis	Médecine interne	décret n° 2010-1587 du 29/6/2010	29-6-2015
42	Abdelhamid Gnaoui	Médecin des hôpitaux	Hôpital régional de Jendouba	Pédiatrie	Décret n° 2010-1635 du 2/7/2010	2-7-2015
43	Abdellatif Gargouri	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Hedi Chaker de Sfax	Médecine et réanimation néonatale	Décret n° 2010-1669 du 5/7/2010	5-7-2015
44	Zoubeir Ben Safta	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital la Rabta de Tunis	Chirurgie générale	Décret n° 2010-1757 du 19/7/2010	19-7-2015
45	Jamel Damak	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Hedi Chaker de Sfax	Médecine préventive et communautaire	Décret n° 2010-2047 du 23/8/2010	23-8-2015
46	Habiba Bourguiba Epouse Drissa	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital la Rabta de Tunis	Cardiologie adulte	Décret n° 2010-2052 du 23/8/2010	23-8-2015
47	Nabil Driss	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Taher Sfar de Mahdia	Oto-rhino-laryngologie	Décret n° 2010-2053 du 23/8/2010	23-8-2015

	Nom et prénom	Grade	Affectation	Service	Référence	Date d'effet
48	Mounir Daghfous	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Centre Mahmoud Yaacoub d'assistance médicale urgente	Aide médicale et urgences	Décret n° 2010-2085 du 30/8/2010	30-8-2015
49	Mohamed Samir Boubaker	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Institut Pasteur de Tunis	Anatomie et cytologie pathologique	Décret n° 2010-2087 du 30/8/2010	30-8-2015
50	Mohamed Moussadak Azzouz	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Mohamed Taher Maamouri de Nabeul	Gastro-entérologie	Décret n° 2010-2089 du 30/8/2011	30-8-2015
51	Rafik El Kamel	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital Ibn El Jazzar de Kairouan	Chirurgie urologique	Décret n° 2010-2346 du 20/9/2010	20-9-2015
52	Jamel Koubaa	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Fattouma Bourguiba" de Monastir	Oto-rhino-laryngologie	Décret n° 2010-2813 du 1/11/2010	1-11-2015
53	Lotfi Grati	Professeur hospitalo-universitaire en médecine	Hôpital "Fattouma Bourguiba" de Monastir	Anesthésie réanimation service "B"	Décret n° 2010-2814 du 1/11/2010	1-11-2015
54	Abdelkader Ben Hammamia	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional de Menzel Temime	Médecine d'urgence	Décret n° 2010-3039 du 25/11/2010	25-11-2015
55	Abdelwahab Ounissi	Médecin principal des hôpitaux	Hôpital régional Mohamed Sassi de Gabès	Chirurgie générale	Décret n° 2010-3197 du 15/12/2010	15-12-2015

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Monsieur Najib El Khalfaoui est nommé membre représentant des usagers au conseil d'administration de l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis, en remplacement de Monsieur Habib Aouili, et ce, à compter du 11 avril 2016.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Laila Ben Ayed est nommée membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de l'hôpital de pneumo-physiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana, en remplacement du docteur Riadh Ben Abbès.

Le conseil d'administration de l'hôpital de pneumo-physiologie "Abderrahmane Mami" de l'Ariana, est présidé par le docteur Laila Ben Ayed.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Taha Marzouki est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration du complexe sanitaire de Djebel Oust, en remplacement du docteur Mouldi Amamou.

Le conseil d'administration du complexe sanitaire de Djebel Oust, est présidé par le docteur Taha Marzouki.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Naoufel Somrani est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis, en remplacement du docteur Nabil Ben Salah.

Le conseil d'administration de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis, est présidé par le docteur Naoufel Somrani.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Taha Zin El Abidine est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de l'institut national « Zouhaïer Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis, en remplacement de Madame Raoudha Ben Marzouk.

Le conseil d'administration de l'institut national « Zouhaïer Kallel » de nutrition et de technologie alimentaire de Tunis, est présidé par le docteur Taha Zin El Abidine.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Samar Samoud est nommée membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis, en remplacement du docteur Rafla Tej.

Le conseil d'administration du centre de maternité et de néonatalogie de Tunis, est présidé par le docteur Samar Samoud.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Le docteur Imen Souissi est nommée membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de l'hôpital « Razi » de la Manouba, en remplacement du Monsieur Taha Zin El Abidine.

Le conseil d'administration de l'hôpital " Razi "de la Manouba, est présidé par le docteur Imen Souissi.

Par arrêté du ministre de la santé du 3 août 2016.

Madame Souad Aleya est nommée membre représentant le ministère des finances au conseil scientifique de l'agence nationale de contrôle sanitaire et environnemental des produits, en remplacement de Monsieur Othmen Kenzari, et ce, à compter du 25 mai 2016.

Par arrêté du ministre de la santé du 4 août 2016.

Le docteur Imed Maaloul est nommé membre représentant le ministère de la santé au conseil d'administration de l'hôpital « Hedi Chaker » de Sfax, en remplacement du docteur Faouzi El Mahdi.

Le conseil d'administration de l'hôpital " Hedi Chaker" de Sfax, est présidé par le docteur Imed Maaloul.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2016-999 du 4 août 2016.

Mademoiselle Habiba Stiti, administrateur, est maintenue en activité pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1000 du 4 août 2016.

Monsieur Mongi Bouaziz, conseiller des services publics, est maintenu en activité pour deux mois, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Monsieur Abdelkarim Béjaoui, médecin inspecteur divisionnaire du travail, est chargé des fonctions de chef de la division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail à la direction régionale des affaires sociales de la Manouba.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Madame Sihem El Ouaer épouse Soltani, inspecteur central du travail, est chargée des fonctions de chef de l'unité de la communication et de la documentation à la direction des recherches, des études, de documentation et de la communication à l'observatoire national de la migration.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2014-1930 du 30 avril 2014, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Monsieur Zouheir Ben Slama, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Monsieur Abdelghani Ben Hamida, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale de Ksour Essaf, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Mahdia.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Madame Abir Asamati épouse Haddaoui, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale El Omran à la division de la promotion sociale de Tunis 1, à la direction régionale des affaires sociales de Tunis.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Monsieur Mefteh Ben Attia, travailleur social principal, est chargé des fonctions de chef de l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Tataouine.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Madame Noura Achour épouse Said, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de l'insertion éducative et professionnelle à l'unité de la promotion des personnes handicapées, à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Madame Asma Oudi épouse Arroum, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service du développement social à l'unité de la solidarité et de la promotion sociale à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Gabès.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 16 août 2016.

Madame Saida Hidri épouse Rouissi, travailleur social principal, est chargée des fonctions de chef de service de la prévention au centre de défense et d'intégration sociale de Siliana.

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET
DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont nommés contrôleurs généraux d'Etat, au comité des contrôleurs d'Etat relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :

- Chokri Abdmoulah,
- Basma Ghozzi,
- Fayçal Stanbouli,
- Sameh Sokrani,
- Mohamed Mouelhi,
- Zakaria Dhib,
- Najla Sefi,
- Soufiene Bouraoui.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Messieurs dont les noms suivent, sont nommés au grade de contrôleur général des dépenses publiques au comité général du contrôle des dépenses publiques, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :

- Ridha Dridi,
- Mohamed Hajri,
- Wahbi Hammi,
- Wajih Hessine.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont nommés au grade de contrôleur général de la commande publique à la haute instance de la commande publique, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :

- Rim Zahri,
- Samira Fendri,
- Ahmed Fehri,
- Sonia Ben Salem,
- Rafik Soltani,
- Soufiene Khiari,
- Najèt Bassia,
- Mounir Ben Salha,
- Rim Bourouissi,
- Khaled Abderrahman,
- Sabeur Ezzouk,
- Moez Liddin Allah Mokadem,
- Najla Bohli,
- Hazem Ben Soussia.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Messieurs dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de contrôleur général des services publics à l'instance du contrôle général des services publics, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :

- Nebil Selmi,
- Hamdi Jerbi,
- Adnen Maali,
- Karim Seliti,
- Abdelmajid El Maki,
- Sami Guaiech,
- Hatem Souli.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Madame et Monsieur dont les noms suivent, sont nommés au grade de contrôleurs d'Etat en chef, au comité des contrôleurs d'Etat, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption :

- Zahra Sassi,
- Aymen Dimassi.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Madame Hana Chouchani et Monsieur Rabie Boufaied sont nommés au grade de contrôleur en chef des dépenses publiques au comité général du contrôle des dépenses publiques, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Monsieur Fethi Melki est nommé au grade de contrôleur en chef de la commande publique à la haute instance de la commande publique, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Par arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016.

Monsieur Zied Ben Abdallah est nommé dans le grade de contrôleur d'Etat, au comité des contrôleurs d'Etat, relevant du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

**MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS CONSTITUTIONNELLES
ET LA SOCIETE CIVILE ET DES DROITS
DE L'HOMME**

Par décret gouvernemental n° 2016-1001 du 4 août 2016.

Monsieur Mondher Bousnina, conseiller des services publics, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme, à compter du 12 janvier 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1002 du 4 août 2016.

Monsieur Mondher Bousnina, conseiller des services publics, est nommé chef du cabinet du ministre des relations avec les institutions constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme, à compter du 12 janvier 2016.

MINISTERE DE LA FEMME, DE
LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 16 août 2016.

Madame Samia Negra, médecin major de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur des personnes âgées au ministère de la femme, de famille et de l'enfance, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 16 août 2016.

Madame Lamia Mnasri épouse Chenik, médecin principal de la santé publique, est chargée des fonctions de sous- directeur de la prévention, la planification et la formation à la direction des personnes âgées au ministère de la femme, de famille et de l'enfance.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret gouvernemental n° 2016-1003 du 4 août 2016.

Madame Radhia Rekik épouse Tayaa, administrateur en chef de l'éducation, est chargée des fonctions de directeur général de l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation, à compter du 1^{er} juin 2016.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2016-664 du 25 mai 2016, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2016-1004 du 4 août 2016.

Monsieur Lazher Tounsi, inspecteur général de l'éducation, chargé des fonctions de commissaire régional au commissariat régional de l'éducation à Sfax 2, est maintenu en activité pour une période de six mois, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Madame Leila Mahersi, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de directeur de la coopération bilatéral et multilatéral à la direction générale de la coopération internationale au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Mokhtar Khalfaoui, professeur agrégé principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires de Alecco et l'Isisco à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Madame Saima Ben Ibrahim épouse Naji, professeur principal émérite, est chargée des fonctions de directeur de l'école internationale de Tunis, à compter du 18 juillet 2016.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1042 du 4 décembre 1999, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Abdesslem Bouaicha, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à l'Ariana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Iskender Toussa, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service des équipements pédagogiques à la sous-direction de l'équipement à la direction du bâtiment et de l'équipement, à la direction générale du bâtiment et de l'équipement au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Madame Ines Kaboubi, professeur, est chargée des fonctions de chef de service de coopération avec les pays Européens et Américains et Asie et Australie à la sous-direction de coopération bilatéral, à la direction de la coopération bilatéral et multilatéral à la direction générale de la coopération internationale au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Mohamed Yassine Elarbi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service d'ouverture des crédits à la sous-direction du budget de l'équipement à la direction du budget, à la direction générale des affaires financières au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Fadhel Bayaoui, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de chef de service de la pédagogie au centre régional de l'éducation et de la formation continue à Sidi Bouzid.

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Saïd Edhib, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de chef de service du budget et de la tutelle financière des établissements au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Tataouine.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Monsieur Chaker Charfi, professeur de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service de la bibliothèque, la documentation et l'archive à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 16 août 2016.

Est mis fin aux fonctions de Madame Mounira Youssef épouse Ben Abdallah, conseiller principal en information et orientation scolaire et universitaire, des fonctions de directeur de l'école internationale de Tunis, à compter du 18 juillet 2016.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Décret gouvernemental n° 2016-1005 du 10 août 2016, portant l'étendue des dispositions du décret n° 2007-2309 du 11 septembre 2007 et du décret n° 2013-3750 du 16 septembre 2013, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973, exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés promulgué par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2014-54 du 19 août 2014,

Vu le décret n° 73-114 du 17 mars 1973, fixant le statut particulier des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et dans les lycées relevant du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2015-1163 du 4 septembre 2015,

Vu le décret n° 98-2015 du 19 octobre 1998, portant statut particulier du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-116 du 26 janvier 2016,

Vu le décret n° 2007-2309 du 11 septembre 2007, portant création d'une indemnité spécifique au profit des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires, les lycées et les lycées pilotes dénommée « indemnité spécifique des coûts des fournitures scolaires » et fixant le montant global de cette indemnité et octroi de la première tranche au titre de l'année 2007,

Vu le décret n° 2008-2876 du 11 août 2008, portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, tel que modifié par le décret n° 2010-615 du 5 avril 2010,

Vu le décret n° 2013-3750 du 16 septembre 2013, portant augmentation de l'indemnité spécifique des coûts des fournitures scolaires au profit des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires, les lycées et les lycées pilotes,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont étendues les dispositions du décret n° 2007-2309 du 11 septembre 2007 et du décret n° 2013-3750 du 16 septembre 2013 susvisés, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973 susvisé, exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Art. 2 - L'indemnité spécifique des coûts des fournitures scolaires créée par le décret n° 2007-2309 du 11 septembre 2007, tel que modifié par le décret

n° 2013-3750 du 16 septembre 2013 susvisés, est servie aux enseignants cités à l'article premier ci-dessus en une seule tranche ainsi qu'il suit :

- A compter de l'année universitaire 2015-2016 pour les enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique.

- A compter de l'année universitaire 2016-2017 pour les autres enseignants concernés.

Art. 3 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les ministres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
religieuses

Mohamed Khalil

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Le ministre des affaires
sociales

Mahmoud Ben

Romdhane

La ministre de la femme,
de la famille et de
l'enfance

Samira Meraiï Feriaa

Le ministre de
l'enseignement supérieur
et de la recherche
scientifique

Chiheb Bouden

Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche

Saad Seddik

La ministre du tourisme et
de l'artisanat

Salma Elloumi Rekik

Le ministre des
technologies de la
communication et de
l'économie numérique

Noomane Fehri

Le ministre de jeunesse et
des sports

Maher Ben Dhia

Décret gouvernemental n° 2016-1006 du 10 août 2016, portant l'étendue des dispositions du décret n° 2013-3759 du 16 septembre 2013, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement, relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973, exerçant dans l'administration centrale et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 73-114 du 17 mars 1973, fixant le statut particulier du corps des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et dans les lycées relevant du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2015-1163 du 4 septembre 2015,

Vu le décret n° 98-2015 du 19 octobre 1998, portant statut particulier du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-116 du 26 janvier 2016,

Vu le décret n° 2008-2876 du 11 août 2008, portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, tel que modifié par le décret n° 2010-615 du 5 avril 2010,

Vu le décret n° 2013-3759 du 16 septembre 2013, portant création d'une indemnité spécifique mensuelle au profit des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et dans les lycées relevant du ministère de l'éducation, tel que complété par le décret gouvernemental n° 2015-1162 du 3 septembre 2015,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont étendues les dispositions du décret n° 2013-3759 du 16 septembre 2013 susvisé, aux enseignants du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et aux enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et les lycées soumis aux dispositions du décret n° 73-114 du 17 mars 1973 susvisé, exerçant dans l'administration centrale et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Art. 2 - L'indemnité mensuelle spécifique créée par le décret n° 2013-3759 du 16 septembre 2013 susvisé, est servie au profit des enseignants cités à l'article premier du présent décret gouvernemental dans son montant global en une seule tranche à compter du 1^{er} janvier 2016.

Art. 3 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les ministres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
religieuses

Mohamed Khalil

Le ministre des finances

Slim Chaker

Le ministre de la santé

Saïd Aïdi

Le ministre des affaires
sociales

Mahmoud Ben

Romdhane

La ministre de la femme,
de la famille et de
l'enfance

Samira Meraï Feriaa

Le ministre de
l'enseignement supérieur
et de la recherche
scientifique

Chiheb Bouden

Le ministre de l'agriculture,
des ressources hydrauliques
et de la pêche

Saad Seddik

La ministre du tourisme et
de l'artisanat

Salma Elloumi Rekik

Le ministre des
technologies de la
communication et de
l'économie numérique

Noomane Fehri

Le ministre de jeunesse et
des sports

Maher Ben Dhia

Décret gouvernemental n° 2016-1007 du 10 août 2016, modifiant le décret n° 2013-3198 du 7 août 2013, portant création d'une indemnité d'affectation au profit des professeurs du corps interdépartemental de langue anglaise et d'informatique et des professeurs de l'enseignement secondaire exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés promulgué par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2014-54 du 19 août 2014,

Vu le décret n° 73-114 du 17 mars 1973, fixant le statut particulier du corps des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et dans les lycées relevant du ministère de l'éducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2015-1163 du 4 septembre 2015,

Vu le décret n° 85-980 du 11 août 1985, fixant la liste des éléments permanents de la rémunération des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif soumis à retenue pour la retraite, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2006-1801 du 26 juin 2006,

Vu le décret n° 98-2015 du 19 octobre 1998, portant statut particulier du corps interdépartemental des enseignants de langue anglaise et d'informatique exerçant dans les établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-116 du 26 janvier 2016,

Vu le décret n° 2013-3198 du 7 août 2013, portant création d'une indemnité d'affectation au profit des professeurs du corps interdépartemental de langue anglaise et d'informatique et des professeurs de l'enseignement secondaire, exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est abrogé le titre du décret n° 2013-3198 du 7 août 2013, portant création d'une indemnité d'affectation au profit des professeurs du corps interdépartemental de langue anglaise et d'informatique et des professeurs de l'enseignement secondaire exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et remplacé comme suit : « décret n° 2013-3198 du 7 août 2013, portant création d'une indemnité d'affectation au profit des enseignants de langue anglaise et d'informatique et des enseignants exerçant dans les écoles préparatoires et dans les lycées relevant du ministère de l'éducation exerçant dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ».

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions de l'article 3 du décret n° 2013-3198 du 7 août 2013 susvisé et remplacées comme suit :

Article 3 (nouveau) - Les montants mensuels de l'indemnité d'affectation sont fixés, selon les grades et conformément aux indications du tableau suivant :

Grades	Montant mensuel de l'indemnité (En dinars)		
	A compter du 1 ^{er} décembre 2012	A compter du 1 ^{er} décembre 2013	A compter du 1 ^{er} juillet 2014
- Professeur principal émérite classe exceptionnelle - Professeur principal émérite	50	100	160
- Professeur principal hors classe - Professeur de l'enseignement principal hors classe	50	100	160
- Professeur principal - Professeur principal de l'enseignement secondaire	50	100	160
- Professeur - Professeur de l'enseignement secondaire émérite classe exceptionnelle - Professeur de l'enseignement secondaire émérite - Professeur de l'enseignement hors classe - Professeur de l'enseignement secondaire - Professeur de l'enseignement artistique - Professeur de l'enseignement technique	45	90	140

Art. 3 - Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et les ministres concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 10 août 2016.

Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Pour Contreseing
Le ministre des affaires religieuses
Mohamed Khalil

Le ministre des finances
Slim Chaker

Le ministre de la santé
Saïd Aïdi

Le ministre des affaires sociales
Mahmoud Ben Romdhane

*La ministre de la femme,
de la famille et de l'enfance*
Samira Merai Feriaa

*Le ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique*
Chiheb Bouden

*Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques
et de la pêche*
Saad Seddik

La ministre du tourisme et de l'artisanat
Salma Elloumi Rekik

*Le ministre des technologies de la communication et
de l'économie numérique*
Noomane Fehri

Le ministre de jeunesse et des sports
Maher Ben Dhia

Par décret gouvernemental n° 2016-1008 du 4 août 2016.

Monsieur Adel Mnif, professeur de l'enseignement supérieur au centre national de recherches en sciences des matériaux à la technopôle de Borj Cedria, est maintenu en activité après atteinte de l'âge légal de mise à la retraite pour une 1^{ère} année, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1009 du 4 août 2016.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Abdallah Smaali, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à compter du 20 juin 2016.

MINISTERE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI

Par décret gouvernemental n° 2016-1010 du 3 août 2016.

Le décret gouvernemental n° 2016-159 du 25 janvier 2016, portant nomination de Monsieur Chafik Abdellatif, administrateur en chef, chef du bureau de coordination des activités des directions régionales de la formation professionnelle et de l'emploi et des organismes sous tutelle, au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi avec indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale prend effet, à compter du 1^{er} mai 2015.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE

Par décret gouvernemental n° 2016-1011 du 4 août 2016.

Monsieur Hichem Ben Salem, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur général à l'institution de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles, relevant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Par décret gouvernemental n° 2016-1012 du 4 août 2016.

Monsieur Mahmoud Tarhouni, technicien en chef au sein de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, est maintenu en activité pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2016-1013 du 4 août 2016.

Monsieur Mustapha Machani, ingénieur en chef au commissariat régional au développement agricole de Bizerte, au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, est maintenu en activité pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1014 du 4 août 2016.

Monsieur Fawzi Ayadi, ingénieur en chef, sous-directeur classe exceptionnelle au sein de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, est maintenu en activité pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juin 2017.

Par décret gouvernemental n° 2016-1015 du 4 août 2016.

Monsieur Mohamed Hamaydi, technicien en chef, chef de service au sein de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, est maintenu en activité pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} décembre 2017.

Par décret gouvernemental n° 2016-1016 du 4 août 2016.

Monsieur Mahmoud Dridi, technicien en chef à la direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, est maintenu en activité pour une année, à compter du 1^{er} décembre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1017 du 4 août 2016.

Monsieur Saleh Mechergui, gardien au sein de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, est maintenu en activité pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} août 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1018 du 4 août 2016.

Monsieur Ali Abbassi, administrateur au sein de la société d'exploitation du canal et des adductions des eaux du Nord, est maintenu en activité pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} février 2017.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Par décret gouvernemental n° 2016-1019 du 4 août 2016.

Est accordé à Monsieur Béchir Daghbouji, une dérogation d'exercer dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} août 2016.

Arrêté du ministre de l'industrie du 12 août 2016, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'inspection des affaires économiques du corps particulier des agents des affaires économiques.

Le ministre de l'industrie,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 87-103 du 24 janvier 1987, fixant le statut particulier au corps des agents des affaires économiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 99-1434 du 21 juin 1999,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie du 10 août 2001, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'attaché d'inspection des affaires économiques du corps particulier des agents des affaires économiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'industrie, le 19 septembre 2016 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade d'attaché d'inspection des affaires économiques du corps particulier des agents des affaires économiques.

Art. 2 - Le nombre de poste à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 19 août 2016.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 12 août 2016.

Le ministre de l'industrie

Zakaria Hmad

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Par arrêté du ministre de l'industrie du 3 août 2016.

Monsieur Nejib Samaali est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société cimenterie d'Oum EL Kelil, et ce, en remplacement de Monsieur Afif Hamdi.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par décret gouvernemental n° 2016-1020 du 4 août 2016.

Monsieur Abdelhamid Boukadida, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Manouba, à compter du 1^{er} août 2015.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2016-1021 du 4 août 2016.

Monsieur Kamel Saïdane, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Monastir, à compter du 1^{er} août 2015.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2016-1022 du 4 août 2016.

Monsieur Hédi Guezzah, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Sousse, à compter du 1^{er} août 2015.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2016-1023 du 4 août 2016.

Monsieur Hatem Ichaouia, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire à compter du 1^{er} février 2016,

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Monsieur Boubaker Bouslama, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur de la coordination et de la supervision administrative, financière et technique pour la réalisation de toutes les étapes des études techniques, environnementales et économiques des projets des autoroutes jusqu'à l'accomplissement des études d'exécution et la préparation des étapes organisationnelles et réglementaires du déroulement des travaux par le biais de la concession, de la réalisation des opérations d'acquisition des terrains se trouvant dans l'emprise des autoroutes et des voiries structurantes des villes et la libération d'emprise des autoroutes et des voiries structurantes des villes de divers réseaux à l'unité de gestion par objectifs pour le suivi de la réalisation des projets des autoroutes (autoroute Gabès - Médenine,

autoroute Médenine - Ras Jédir, autoroute Boussalem Frontière Algérienne et la desserte autoroutière des gouvernorats de Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine et Gafsa) et la libération d'emprise des projets des voiries structurantes des villes relevant de la direction générale des ponts et chaussées relevant du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} octobre 2016.

En application des dispositions du décret n° 2013-4019 du 20 septembre 2013, il est attribué à l'intéressé la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Monsieur Ridha Ben Salem, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur du perfectionnement technique à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} août 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Monsieur Ridha Ghodbane, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets d'infrastructure routière cofinancés par la banque mondiale, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2016-665 du 6 juin 2016, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Monsieur Ahmed Missaoui, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Kasserine, à compter du 1^{er} novembre 2016.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages afférents à l'emploi de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Madame Salma Maalej épouse Zammouri, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directeur de la coordination des services techniques à la direction régionale de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Siliana, à compter du 1^{er} août 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Madame Najet Farhat épouse Ouafi, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directeur des études à la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} août 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Madame Naima Kechim, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de directeur de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation des projets d'infrastructure routière s'inscrivant dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne et cofinancés par la banque Européenne d'investissement, relevant de la direction générale des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1^{er} août 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 16 août 2016.

Monsieur Sadok Rejeb, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des ponts et chaussées à la direction régionale de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Tozeur, à compter du 1^{er} août 2016.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 3 août 2016.

Monsieur Hatem Ichaouia est nommé administrateur représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Riadh Nakouri.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 3 août 2016.

Monsieur Taoufik Beya est nommé administrateur représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'administration de l'office de la topographie et du cadastre, et ce, en remplacement de Monsieur Kaies Bedhief.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 3 août 2016.

Monsieur Néjib Arfaoui est nommé administrateur représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'administration de la société de promotion du lac de Tunis, et ce, en remplacement de Monsieur Fethi Hassine.

Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 3 août 2016.

Monsieur Khalil Kamoun est nommé administrateur représentant le ministère du développement, de l'investissement et de coopération internationale au conseil d'administration de l'agence de réhabilitation et de rénovation urbaine, et ce, en remplacement de Madame Saloua Hassoumi.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret gouvernemental n° 2016-1024 du 4 août 2016.

Monsieur Jaber Naji, administrateur général à la société nationale de transport interurbain, est maintenu en activité dans le secteur public pour une deuxième année, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Par arrêté du ministre du transport du 3 août 2016.

Monsieur Karim Boouni est nommé administrateur représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale au conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer tunisiens, en remplacement de Madame Soundes Haddad, et ce, à compter du 11 mai 2016.

Par arrêté du ministre du transport du 3 août 2016.

Monsieur Abdelmenaim Essâdaoui est nommé administrateur représentant le ministère du commerce au conseil d'administration de la compagnie tunisienne de navigation, en remplacement de Monsieur Mohamed Habib Dimassi, et ce, à compter du 13 mai 2016.

Par arrêté du ministre du transport du 3 août 2016.

Monsieur Mourad Kassab est nommé administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de la société du réseau ferroviaire rapide de Tunis, en remplacement de Monsieur Moez Eddine Mguaddem, et ce, à compter du 25 avril 2016.

**MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

Par décret gouvernemental n° 2016-1025 du 4 août 2016.

Madame Mouna Mathlouthi épouse Gliss, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur général du bureau de la mise à niveau touristique au ministère du tourisme et de l'artisanat.

Par décret gouvernemental n° 2016-1026 du 4 août 2016.

Monsieur Issam Hammami, administrateur conseiller, est nommé dans le grade d'administrateur en chef du corps administratif commun des administrations publiques au ministère du tourisme et de l'artisanat.

MINISTERE DU COMMERCE

Par décret gouvernemental n° 2016-1027 du 4 août 2016.

Monsieur Daoued Bouazza, ingénieur principal, est maintenu en activité dans le secteur public après l'âge légal de la retraite pour une année, à compter du 1^{er} août 2016.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 4 août 2016.

Monsieur Kais Blousa est nommé administrateur représentant le ministère de l'environnement et du développement durable au conseil d'administration de l'office national de l'assainissement, et ce, en remplacement de Monsieur Salah Hssini.

Par arrêté du ministre de l'environnement et du développement durable du 3 août 2016.

Madame Manel Ben Hlel Ben Dia, est nommée membre représentant le ministère des finances au conseil d'entreprise de la banque nationale de Gènes, et ce, en remplacement de Monsieur Mohamed Nouria.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 3 août 2016.

Madame Sana Haouari est nommée membre représentant le ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique au conseil d'entreprise de l'agence nationale de certification électronique, et ce, en remplacement de Madame Thouraya Ezzine.

Par arrêté du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 3 août 2016.

Sont nommés membres au conseil d'entreprise du centre national de l'informatique :

- Madame Thouraya Ezzine, représentant le ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique, et ce, en remplacement de Monsieur Sofiene Hemissi,

- Monsieur Hatem Chehider, représentant le ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale, et ce, en remplacement de Monsieur Atef Borchani.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Kamel Ben Khalifa, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Siliana, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Anouar Abdah, analyste en chef, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Béja, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Boutheina Ayari épouse Tamallah, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de directeur des sommiers de consistance et registres d'inventaires des biens, à la direction générale du recensement des biens publics au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Rim Jemai, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Tozeur, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Leila Boutej, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de directeur du recensement des biens mobiliers de l'Etat, à la direction générale du recensement des biens publics au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Samia Touil, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Médenine, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Mongi Naouali, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Tozeur, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Mohamed Saighi, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kébili, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Fethi Ben Sassi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières du Kef, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Salwa Tlili épouse Kobi, analyste en chef, est chargée des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kébili, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Aref Mnif, analyste en chef, est chargé des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Tataouine, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Madame Lamia Hadded épouse Allagui, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des opérations foncières à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Sidi Bouzid, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Sami M'rabet, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé de la fonction de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Ahmed Segni, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kairouan, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Faouzi Ben Mimoun, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Siliana, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 29 juillet 2016.

Monsieur Mohamed Saidaine, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des immeubles agricoles à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Sidi Bouzid, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Monsieur Slaheddine Abassi, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de sous-directeur des recouvrements et de leur suivi à la direction générale des immeubles agricoles, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Madame Najet Bouzid, administrateur en chef des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des biens non agricoles de l'Etat, à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Kairouan, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Madame Widede Baccouche épouse Ridène, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires civiles à la direction générale du contentieux de l'Etat, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Monsieur Nader Bechini, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service des expertises relatives aux biens immeubles à la direction générale des expertises, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Mademoiselle Feiza Ezzdini, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de service des acquisitions et de l'exercice du droit de priorité au profit de l'Etat, à la direction générale de l'acquisition et de la délimitation, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 26 juillet 2016.

Madame Aya Telmoudi, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargée des fonctions de chef de bureau des services communs à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Gabès, au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-1017 du 21 juillet 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Par décret gouvernemental n° 2016-1028 du 4 août 2016.

Monsieur Omar Bouzganda, architecte général au musée de leader Habib Bourguiba à Skanes Monastir, est maintenu en activité pour une période de six mois, à compter du 1^{er} avril 2016.

Par arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 16 août 2016.

Monsieur Mourad Rammah, maître de recherches archéologiques et historiques, est nommée dans le grade de directeur de recherches archéologiques et historiques, à l'institut national du patrimoine au ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, à compter du 17 septembre 2011.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Par décret gouvernemental n° 2016-1029 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Fethi Boulifi, inspecteur principal de l'éducation physique et des sports, chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 13 juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1030 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Ahmed Gharbi, professeur principal d'éducation physique, chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Béja au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 13 juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1031 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Sadok Mourali, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur général du centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 13 juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1032 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Abdelmonêm Chaâfi, conseiller des services publics, chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 13 juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1033 du 4 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur général d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Mohamed Slim Louzir, professeur principal hors classe d'éducation physique, chargé des fonctions de directeur général de l'éducation physique, de la formation et de la recherche au ministère de la jeunesse et des sports, à compter du 13 juillet 2016.

Par décret gouvernemental n° 2016-1034 du 4 août 2016.

Monsieur Habib Megbeli, administrateur conseiller, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Mongi Chouat, ingénieur général, chargé des fonctions de chef de l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Médenine au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Abdelkhalek Ezzahi, inspecteur principal de la jeunesse et de l'enfance, chargé des fonctions de chef de département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Mohamed Mehrez Hakim, professeur principal hors classe d'éducation physique, est chargé des fonctions de secrétaire général à l'agence nationale de lutte contre le dopage au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 2008-103 du 16 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Mohamed Taieb Ezzahi, professeur principal hors classe de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Gafsa au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Mehrez Guesmi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de l'unité de fonctionnement, de la gestion sportive et de recyclage des techniciens au département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-24 du 2 janvier 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Abdelhafidh Souissi, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef du bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tozeur au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Madame Afef Lahmar épouse Elhadj Ali, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef du bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Monastir au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressée bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Skander Ben Salah, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef du bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Monastir au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Sofiane Ben Arfa, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef du bureau des activités de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Jendouba au ministère de la jeunesse et des sports.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Mohamed Béchir Ben Mohamed, administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Kébili au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Madame Wafa Chafraoui épouse Ben Kram, professeur de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de service des institutions et des

programmes de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Béja au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Madame Latifa Addali, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de service des institutions et des programmes de la jeunesse à l'unité de développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Kairouan au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Madame Ons Filali épouse Guitouni, manager en sport, est chargée des fonctions de chef de service du suivi de la formation des cadres de l'inspection pédagogique de l'éducation physique et des sports au département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique, au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Salem Dardoumi, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de service des recherches pédagogiques et techniques au centre des recherches et de documentation, à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 16 août 2016.

Monsieur Abdelatif Boughanmi, professeur principal d'éducation physique, est chargé des fonctions de chef de service de l'informatique et de l'audio-visuel au centre des recherches et de documentation, à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique du Kef au ministère de la jeunesse et des sports.



L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A **BONNEMENT**

au Journal Officiel
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus